

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire le :

Mardi 05 FEVRIER 2019 à 19H00

OBJET DE LA REUNION

Séance du 22/12/18 - approbation du PV

- 1) **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Questions diverses

**Fait à Beaumont sur Lèze, le 31 Janvier 2019
Le Maire**

Date de convocation : 31/01/2019

Date d'affichage : 31/01/2019

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, CALMES, CARUEL, ESPITALIER, TURCK
GUILLEM, MMES PAREDE, RABAL, BOSSIS

Absents : Mme MAURAN a donné procuration à Mme PAREDE
MM. WALDECK, CANAL, BOUYSSON, Mmes LACOMBE, DINCE, DRU, GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas CALMES

Délibération n°19-1/1 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
--

VU l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En effet le service de l'école souffre d'un sous-effectif qui nécessite une réorganisation temporaire.

Considérant que ce recrutement doit couvrir uniquement les périodes scolaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel, **pour une période de 16 jours allant du Jeudi 7 Février 2019 au Vendredi 22 Février 2019 inclus puis pour une période de 6 semaines allant du Lundi 11 Mars 2019 au Vendredi 19 Avril 2019 inclus** ; dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera les fonctions visées dans la fiche de poste ci-jointe à la délibération pour une durée hebdomadaire de service de **15.25H**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

Questions diverses

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 19H10

Délibération n°	Objet :
19-1/1	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

BAYONI Pascal :

BASTIEN Jean-Loup :

BLANCHOT Dominique :

BOSSIS Catherine :

CALMES Nicolas :

CARUEL Benoît-Xavier :

ESPITALIER Guy :

GUILLEM Pierre :

PAREDE Dominique :

TURCK Arnaud :

RABAL Annie :

MAURAN Anne-Marie a donné procuration à Mme PAREDE Dominique :